

**A partir du 08 mars 2021**

## **ENREGISTREMENT D'UN SYNDICAT PROFESSIONNEL LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET CONDITIONS A RESPECTER**

POUR LA CRÉATION OU LA MODIFICATION D'UN SYNDICAT

En vertu du Code du Travail, toute modification ou création d'un syndicat professionnel doit faire l'objet d'un enregistrement à la mairie dont relève le siège social du syndicat. Afin de vous acquitter de cette démarche, vous pouvez :

- soit déposer les pièces sur notre site internet : <https://formulaires.demarches.montreuil.fr/syndicat-professionnel/>
- soit les transmettre par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et assemblées, Hôtel de Ville, 93105 Montreuil Cedex

<b>CRÉATION</b>		<b>MODIFICATION</b>	
<b>Conditions</b>	<b>Pièces en original signées de deux membres du bureau</b>	<b>Conditions</b>	<b>Pièces en original signées de deux membres du bureau</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le syndicat est domicilié à Montreuil</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 exemplaire des statuts du syndicat</li><li>• 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive</li><li>• 1 exemplaire de la composition du bureau (nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des membres du bureau, fonction au sein du bureau) + copie des titres d'identité de ces membres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le syndicat est déjà enregistré à Montreuil</li><li>• Mentionner le libellé exact du syndicat tel qu'il a déjà été enregistré</li><li>• Communiquer le numéro d'enregistrement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale entérinant les statuts ou les modifications</li><li>• 1 exemplaire de la composition du bureau (nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile des membres du bureau, fonction au sein du bureau), si modification du bureau</li><li>• 1 exemplaire des statuts du syndicat, si modification des statuts</li></ul>

### POUR LA DISSOLUTION

Un simple courrier pour nous prévenir de votre départ, mentionnant toutefois votre numéro d'enregistrement, ou directement sur notre page internet : <https://formulaires.demarches.montreuil.fr/syndicat-professionnel/>

Notre adresse mail reste néanmoins toujours à votre disposition à : [licences.syndicats@montreuil.fr](mailto:licences.syndicats@montreuil.fr)